

DNCA

— **FINANCE** —

Eurose

PROSPECTUS SIMPLIFIE

OPCVM CONFORME AUX NORMES EUROPENNES

27 Septembre 2011

Les investissements réalisés en titres à taux variable – coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation – échappent en grande partie au risque de hausse du niveau général des taux et peuvent présenter des maturités plus élevées.

Les titres sélectionnés appartiennent en grande majorité à la « catégorie investissement » telle que définie par les agences de notation internationales. Des achats de titres d'émetteurs classés hors de cette catégorie ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation sont possibles. La conviction du gérant est alors appuyée par l'attribution en interne d'une note optimale de solvabilité à moyen terme.

Le gérant choisit d'investir dans des obligations convertibles ou échangeables en actions lorsque cette alternative lui semble techniquement judicieuse par rapport à l'achat en direct de l'action sous-jacente. La sélection du titre respecte les critères de maturité et de solvabilité énoncés ci-dessus ou, lorsque la rémunération offerte est proche de celle d'une obligation du même émetteur.

Le FCP est un OPCVM coordonné investi en :

Obligations et Titres de créances négociables : Le FCP s'autorise à investir dans une fourchette de 50 à 100% de l'actif sur l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie) du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché. Les titres sont choisis dans la « catégorie investissement » avec des maturités de 0 à 7 ans en moyenne.

Actions :

Le FCP investit dans une fourchette de 0 à 50% en actions de la zone euro, dont 5% maximum en small caps, de sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 250, L'EUROSTOXX, par exemple, sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel.

Actions ou parts d'autres OPCVM :

Le FCP est un OPCVM coordonné qui peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français conformes à la Directive ou non conformes ou européens conformes à la Directive : OPCVM actions, obligations ou monétaires, sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Le gestionnaire utilisera ces OPCVM pour répondre à des besoins ponctuels d'investissement pour lesquels il n'a pas l'expertise et la compétence suffisante (secteur ou zone géographique spécifique, produits de taux...).

Il est précisé que le FCP peut investir dans des OPCVM gérés par DNCA FINANCE.

Le FCP n'intervient pas sur les instruments dérivés.

► **Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 2 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants:

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le FCP étant géré de façon discrétionnaire en fonction des anticipations, il pourra ne pas être investi en permanence sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : Une partie du portefeuille est investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser et la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque actions : Le FCP peut être investi de 0% à 50% de son actif en actions. La valeur liquidative peut connaître des variations induites par l'investissement d'une part du portefeuille sur les marchés actions et en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de perte en capital: La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune protection ou de garantie du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas des marchés et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

► **Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type :**

- **Part « C » :** Tout souscripteur
- **Part « E » :** Tout souscripteur hors territoire français

Le FCP s'adresse à des souscripteurs recherchant une gestion prudente tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période longue (2 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

► **Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 2 ans.

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (ces frais sont applicables à toutes les catégories de parts de l'OPCVM)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3%, taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à toutes les catégories de parts de l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,40 % TTC, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	NEANT
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire* * Part maximum des commissions de mouvement acquises au Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction (sauf sur les OPCVM)	Opérations de gré à gré : Certificats de dépôt – Billets de Trésorerie et Obligations 47,84€ TTC maximum

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dncafinance.com>.

► **Régime fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h30 et sont exécutés le jour de bourse suivant (J+1) sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.

Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Valeur liquidative d'origine : 200 euros pour les parts « C ». Les parts « E » seront émises sur la même valeur liquidative que les parts « C ».

Montant minimum de souscription et de rachat :

- Part « C » : une part
- Part « E » : 10 euros. Ces parts peuvent être souscrites et rachetées en montant en euros.

► **Date de clôture de l'exercice** : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

► **Affectation des résultats** : Capitalisation des revenus.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne, à l'exception des jours fériés ou chômés, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société <http://www.dncafinance.com>

► **Libellé de la devise de comptabilité** : Euro

► **Liste des pays de commercialisation du Fonds** : Le Fonds a reçu l'autorisation de commercialisation dans plusieurs pays européens. La liste de ces pays figure sur le site internet www.dncafinance.com

Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 10 octobre 2000. Il a été créé le 17 novembre 2000

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet de la société et peuvent être adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA FINANCE, 19, Place Vendôme 75001 PARIS - Tél : 01.58.62.55.00

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :
DNCA FINANCE

Coordonnées du Dépositaire du FCP :

CM-CIC Securities

6, avenue de Provence – 75009 Paris

Pour tout ordre de souscription ou rachat, veuillez contacter :

CM-CIC Securities

Back-Office OPCVM

Tél : 01.45.96.79.48

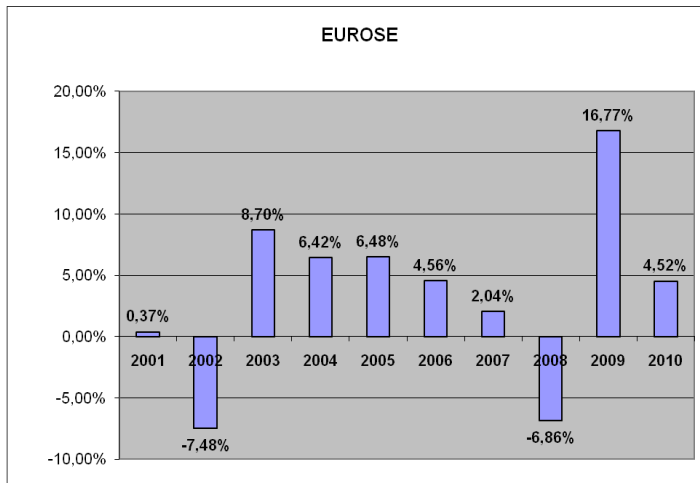
Fax : 01.45.96.77.23

Date de publication du prospectus : 27 septembre 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Performances d'EUROSE au 31/12/2010 :



PART : Capitalisation Euro

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
EUROSE	4,52%	4,36%	3,93%
20% DJ EUROSTOXX 50 – 80% EURO MTS	0,06%	1,54%	2,01%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010 :

Frais de fonctionnement et de gestion (2)	1.40 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (3) Ce coût se détermine à partir : <i>des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement</i> <i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <i>commission de surperformance</i> <i>commissions de mouvement (4)</i>	0.0054% 0.00% 0.0054%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.4054%

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Elles rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010:

L'OPCVM n'étant pas un OPCVM actions il n'est pas affiché de frais de transaction ni de taux de rotation du portefeuille actions.

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0%
Obligations	0%

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion et les sociétés liées pour le compte des OPCVM qu'elle gère.